

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents :8  
Votants :10  
Absents :3  
Date convocation :  
Le 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le mercredi 6 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

N°2021\_D25 : Points d'aspirations sur la Durenque

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian ; RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absent :** KAMILLE Abou-kanh,

**Absents donnant procuration :**

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit.  
MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine.

**Secrétaire de séance :**

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Vu le refus du CU 081 034 21 B0014 déposé par Mr CLANET Pierre, représentant de CERBERUS, en raison de l'absence d'une défense incendie.

Vu le refus du PC 081 034 21 B0001 déposé par Mr POQUET Cyrille en raison de l'absence d'une défense incendie.

Considérant qu'il n'y a pas de défense incendie au niveau du moulin, du Planiol et rue Amédée Maraval (derrière le Fort) .

Il est proposé au conseil de mettre en place deux points d'aspirations sur la rivière « Durenque » afin de permettre la défense incendie sur ces deux secteurs du village.

**Après délibération Le Conseil :**

**Accepte** la mise en place de deux points d'aspirations sur la Durenque : Un point d'aspiration au niveau du moulin et un point d'aspiration au Planiol pour desservir la rue Amédée Maraval (derrière le fort). Les travaux devront être fait dans les deux années à venir.

**Autorise** Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant la mise en place des deux points d'aspirations.

Fait à Boissezon le 6 octobre 2021,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture  
Le 8 octobre 2021  
Fait à Boissezon  
Le 8 octobre 2021

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Le Maire, Jacqueline CABROL.